

Cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses

RNCP35123 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	311p
Formacode(s)	31834, 31828
Code(s) ROME	N1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	24/07/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Ecoles militaires de Bourges (EMB) - Ecoles du Matériel	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification professionnelle de « cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses » vient attester des qualifications et des compétences techniques et managériales acquises tout au long de la carrière des sous-officiers supérieurs appartenant à la filière régulation-ravitaillement (REG-RAV). Cette filière permet de tenir des emplois qui, outre la détention de permis de conduire spécifiques (VL, PL, SPL), peut impliquer de suivre des formations concernant certains matériels particuliers (levage, manutention, citerne...), le système d'information de suivi des flux logistiques, le traitement du fret maritime ainsi que la réglementation inhérente aux convois exceptionnels. En sus, la qualification "transport de marchandises dangereuses - catégorie explosifs et munitions", dite classe 1, est exigée. Enfin, s'il est affecté en peloton ravitaillement carburants, le sous-officier devra passer sa qualification "transport marchandises dangereuses - catégorie produits pétroliers", dite classe 3. Toutes ces compétences rendent cette population particulièrement attractive auprès des employeurs civils car ces derniers ont la garantie de recruter du personnel expérimenté dans nombre de métiers appartenant au domaine logistique.

La certification professionnelle de « cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses » a ainsi été mise en place pour répondre à un besoin opérationnel du ministère des armées.

ACTIVITÉS VISÉES

Au sein du ministère des armées, le cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses dirige un peloton/section d'un effectif d'environ 30 à 40 logisticiens en transport routier et marchandises dangereuses et conducteurs routiers, articulés en trois escouades/groupes. Il est subordonné à un escadron de transport, véritable opérateur de transport, au sein duquel il est normalement engagé et qui assure son soutien. Dans certaines configurations, il peut être aussi appelé à travailler isolément et donc en totale autonomie.

Il est chargé de faire acheminer par voie terrestre des ressources de toutes natures - dont des marchandises dangereuses -, des dépôts et bases logistiques jusqu'aux unités de l'avant. À ce titre, il a les compétences requises pour étudier et organiser le transport en intégrant les contraintes et impératifs de sécurité pour ses subordonnés et la population des zones géographiques concernées par la mission. Il est, par ailleurs, le garant du maintien des compétences et savoir-faire de son peloton au niveau d'exigence requis.

Dans le secteur civil, le cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses organise et planifie tout ou partie des opérations de transports et/ ou de logistiques d'un site, selon la réglementation et les règles de sécurité en vigueur, dans un objectif de qualité.

Il organise l'acheminement de marchandises par des moyens de transports appropriés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc de compétences n° 1 : Garantir le niveau requis des compétences exigées aux logisticiens en transport routier et marchandises dangereuses (TRMD)

- faire évoluer les données de gestion dans les outils de suivi des compétences en prenant en compte les étapes cruciales du parcours professionnel afin de disposer d'un relevé à jour des compétences et des qualifications détenues ;
- mettre en évidence, pour chaque logisticien en TRMD et ses conducteurs, les éléments clés de gestion de formation ;
- apprécier avec exactitude les besoins de mise en formation, de remise à niveau et d'instruction du personnel, en intégrant les contraintes de la réglementation et les objectifs opérationnels ;
- planifier les formations/instructions à mener en interne en intégrant l'emploi du temps de chaque subordonné, les missions, les contraintes et impératifs professionnels ;
- commander les formations à sous-traiter auprès d'organismes extérieurs ;
- déterminer le programme de la/les formation(s)/instruction(s), les modalités de leur réalisation, en tenant compte du profil des stagiaires à former ou faire former, en vue de développer ou maintenir les compétences requises ;
- organiser des séances d'instruction portant sur le cadre d'emploi, la mise en oeuvre de sa flotte de transport et l'exécution d'une mission de transport ;
- communiquer aux logisticiens transport routier et marchandises dangereuses et aux conducteurs les évolutions de la réglementation en vigueur en utilisant les moyens et la méthode adaptés, en s'assurant de leur assimilation complète ;
- prévoir l'ensemble des moyens nécessaires pour une formation pratique efficace ;
- concevoir et piloter les séances pratiques ;
- évaluer l'atteinte des objectifs ;
- programmer à l'issue de la formation externalisée la vérification en situation de travail de l'atteinte des attendus ;
- procéder aux actions idoines l'écart constaté entre l'objectif fixé à l'organisme de formation extérieur et le résultat.

Bloc de compétences n°2 : Coordonner et contrôler les missions de logistiques en transport routier et marchandises dangereuses

- étudier la faisabilité de la mission compte tenu de ses contours majeurs et en tenant compte des missions pour lesquelles l'entité de TRMD est déjà engagée, en particulier :
- apprécier les risques liés au transport d'une ou des marchandise(s) dangereuse(s) en fonction de sa (leurs) nature(s), de la (des) quantité(s) et de la (les) fiche(s) de données de sécurité ;
- apprécier avec exactitude les obligations ou les exemptions, les dispositions à prendre.
- constituer une équipe pour assurer la mission au regard des opérations déjà programmées et selon les priorités en veillant à l'optimisation de la planification ;
- apprécier avec lucidité la situation quantitative et qualitative de son parc de véhicules et de matériels de conditionnement, de chargement et d'arrimage ;
- optimiser les moyens à consacrer à la mission au regard de ses caractéristiques ;
- inscrire la mission dans les outils de planification en enregistrant les points importants et en paramétrant des alertes de suivi des étapes en amont de la mission ;
- élaborer des consignes détaillées et techniques en s'attachant à insister sur les points importants ;
- communiquer et expliquer les consignes au moment opportun et selon une méthode suscitant le dialogue avec les membres de l'équipe pour une évolution éventuelle du programme définitif à partir de leurs observations et pour qu'ils s'impliquent dans la réussite de la mission ;
- modifier, le cas échéant, les ordres en fonction de l'échange avec les logisticiens en TRMD, d'éléments imprévus, de dernière minute ;

- contrôler les délais calculés, la durée de la mission et la fiche d'itinéraire ;
- apprécier leur cohérence avec l'objectif à atteindre, les impératifs espace-temps de la mission, les contraintes de sécurité afférentes au TRMD et ce, sur la base de l'étude technique et opérationnelle ;
- contrôler le chargement et l'arrimage du fret pour la sécurité de ce dernier et pour la préservation des capacités motrices du véhicule ;
- contrôler la signalisation et le placardage des véhicules ainsi que l'étiquetage et le marquage des colis.
- contrôler les documents de bord et ceux préparés par le(s) logisticien(s) en TRMD (documents de transport par MD, documents permettant de s'assurer du respect d'obligation, etc...).
- prévoir et préparer une séance d'information au profit de tous les acteurs de la mission ;
- rappeler les attendus et les points-clés de la réalisation de la mission dans les conditions requises de sécurité ;
- contrôler la bonne compréhension individuelle et collective ;
- analyser les comptes rendus de fin de mission établis par le(e) logisticien(s) en transport routier et MD afin de s'assurer que les points essentiels sont conformes aux attendus ;
- analyser les dysfonctionnements constatés par le biais des comptes rendus et définir les mesures correctives pour améliorer les performances futures ;
- relever

les éléments utiles au maintien ou à l'amélioration des performances futures ;

- si nécessaire, initier la procédure de règlement des litiges en participant à l'élaboration d'un dossier contentieux d'accident ;

Bloc de compétences n° 3 : Piloter l'entretien de son parc de véhicules et des matériels de transport routier

- gérer un parc de véhicules hétérogènes en utilisant des outils permettant de connaître, en permanence, la disponibilité des moyens de sa flotte à un moment donné et à moyen terme ;
- gérer les potentiels de la flotte de véhicules et les prévisions d'opérations de maintenance préventive ;
- procéder à la remontée d'information selon les procédures en vigueur ;
- analyser les comptes rendus de fin de mission afin de vérifier l'état des véhicules et de prévoir, en liaison avec les services techniques, les opérations de maintenance curative avant de les affecter à une nouvelle mission ;
- contrôler que les logisticiens en transport routier et MD encadrent efficacement les opérations de vérification des véhicules pour garantir l'intégrité des biens, des personnes, de l'environnement, en se conformant aux normes en vigueur, dont celles relatives au transport de MD ;
- anticiper et programmer les séances d'entretien préventif, au regard de la réglementation en matière d'entretien et de contrôle des matériels transport, les actions préventives, en fonction des missions, des contraintes et impératifs professionnels ;
- évaluer l'aptitude des logisticiens en transport routier et MD à encadrer ces séances et améliorer, le cas échéant, leurs performances ;
- gérer les opérations de maintenance curatives ;
- organiser une revue technique des véhicules de son parc passée par les services techniques et conduire les mesures correctives à mettre en oeuvre.

Blocs de compétences

RNCP35123BC01 — Garantir le niveau requis des compétences exigées aux logisticiens en transport routier et marchandises dangereuses (TRMD)

LISTE DE COMPÉTENCES

- faire évoluer les données de gestion dans les outils de suivi des compétences en prenant en compte les étapes cruciales du parcours professionnel afin de disposer d'un relevé à jour des compétences et des qualifications détenues.
- mettre en évidence, pour chaque logisticien en TRMD et ses conducteurs, les éléments clés de gestion de formation.
- apprécier avec exactitude les besoins de mise en formation, de remise à niveau et d'instruction du personnel, en intégrant les contraintes de la réglementation et les objectifs opérationnels.
- planifier les formations/instructions à mener en interne en intégrant l'emploi du temps de chaque subordonné, les missions, les contraintes et impératifs professionnels ;
- commander les formations à sous-traiter auprès d'organismes extérieurs.
- déterminer le programme de la/les formation(s)/instruction(s), les modalités de leur réalisation, en tenant compte du

profil des stagiaires à former ou faire former, en vue de développer ou maintenir les compétences requises.

- organiser des séances d'instruction portant sur le cadre d'emploi, la mise en oeuvre de sa flotte de transport et l'exécution d'une mission de transport ;
- communiquer aux logisticiens transport routier et marchandises dangereuses et aux conducteurs les évolutions de la réglementation en vigueur en utilisant les moyens et la méthode adaptés, en s'assurant de leur assimilation complète.
- prévoir l'ensemble des moyens nécessaires pour une formation pratique efficace ;
- évaluer l'atteinte des objectifs.
- programmer à l'issue de la formation externalisée la vérification en situation de travail de l'atteinte des attendus ;
- procéder aux actions idoines selon l'écart constaté entre l'objectif fixé à l'organisme de formation extérieur et le résultat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

évaluations selon une logique de "compétences" durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales

Par la voie de la VAE :

étude de l'expérience présentée dans le livret 1, avec d'éventuels documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

RNCP35123BC02 — Coordonner et contrôler les missions de logistique en transport routier et marchandises dangereuses

LISTE DE COMPÉTENCES

- étudier la faisabilité de la mission compte tenu de ses contours majeurs et en tenant compte des missions pour lesquelles l'entité de TRMD est déjà engagée, en particulier :
- apprécier les risques liés au transport d'une ou des marchandise(s) dangereuse(s) en fonction de sa(leurs) nature(s), de la(des) quantités(s) et de la (les) fiche(s) de données de sécurité ;
- apprécier avec exactitude les obligations ou les exemptions, les dispositions à prendre.
- constituer une équipe pour assurer la mission au regard des opérations déjà programmées et selon les priorités en veillant à l'optimisation de la planification.
- apprécier avec lucidité quantitative et qualitative de son parc de véhicules et de matériels de conditionnement, de chargement et d'arrimage ;
- optimiser les moyens à consacrer à la mission au regard de ses caractéristiques ;
- inscrire la mission dans les outils de planification en enregistrant les points importants et en paramétrant des alertes de suivi des étapes en amont de la mission.
- élaborer des consignes détaillées et techniques en s'attachant à insister sur les points importants ;
- communiquer et expliquer les consignes au moment opportun et selon une méthode suscitant le dialogue avec les membres de l'équipe pour une évolution éventuelle du programme définitif à partir leurs observations et pour qu'ils s'impliquent dans la réussite de la mission ;
- modifier, le cas échéant, les ordres en fonction de l'échange avec les logisticiens en TRMD, d'éléments imprévus, de dernière minute.
- contrôler les délais calculés, la durée de la mission et la fiche d'itinéraire ;
- apprécier leur cohérence avec l'objectif à atteindre, les impératifs espace-temps de la mission, les contraintes de sécurité afférentes au TRMD et ce, sur la base de l'étude technique et opérationnelle.
- contrôler le chargement et l'arrimage du fret pour la sécurité de ce dernier et pour la préservation des capacités motrices du véhicules ;
- contrôler

la signalisation et le placardage des véhicules ainsi que l'étiquetage et le marquage des colis.

- contrôler les documents de bord et ceux préparés par le(s) logisticien(s) en TRMD (documents de transport pour MD, documents permettant de s'assurer du respect d'obligations, etc...).
- prévoir et préparer une séance d'information au profit de tous les acteurs de la mission ;
- rappeler les attendus et les point-clés de la réalisation de la mission dans les conditions requises de sécurité ;
- contrôler la bonne compréhension individuelle et collective.
- analyser les comptes rendus de fin de mission établis par le(s) logisticien(s) en transport routier et MD afin de s'assurer que les points essentiels sont conformes aux attendus.
- analyser les dysfonctionnements constatés par le biais des comptes rendus et définir les mesures correctives pour améliorer les performances futures ;

- relever les éléments utiles au maintien ou à l'amélioration des performances futures.
- si nécessaires, initier la procédure de règlement des litiges en participant à l'élaboration d'un dossier contentieux d'accident.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

évaluations selon une logique de "compétences" durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales

Par la voie de la VAE :

étude de l'expérience présentée dans le livret 1, avec d'éventuels documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

RNCP35123BC03 — Piloter l'entretien de son parc de véhicules et des matériels de transport routier

LISTE DE COMPÉTENCES

- gérer un parc de véhicules hétérogènes en utilisant des outils permettant de connaître, en permanence, la disponibilité des moyens de sa flotte à un moment donné et à moyen terme.
- gérer les potentiels de la flotte de véhicules et les prévisions d'opérations de maintenance préventive ;
- procéder à la remontée d'information selon les procédures en vigueur.
- analyser les comptes rendus de fin de mission afin de vérifier l'état des véhicules et de prévoir, en liaison avec les services techniques, les opérations de maintenance curative avant de les affecter à une nouvelle mission.
- contrôler que les logisticiens en transport routier et MD encadrent efficacement les opérations de vérification des véhicules pour garantir l'intégrité des biens, des personnes, de l'environnement, en se conformant aux normes en vigueur, dont celles relatives au transport de MD.
- anticiper et programmer les séances d'entretien préventif, au regard de la réglementation en matière d'entretien et de contrôle des matériels de transport, les actions préventives, en fonction des missions, des contraintes et impératifs professionnels ;
- évaluer l'aptitude des logisticiens en transport routier et MD à encadrer ces séances et améliorer, le cas échéant, leurs performances ;
- gérer les opérations de maintenance curatives.
- organiser une revue technique des véhicules de son parc passée par les services techniques et conduire les mesures correctives à mettre en oeuvre.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

évaluations selon une logique de "compétences" durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales

Par la voie de la VAE :

étude de l'expérience présentée dans le livret 1, avec d'éventuels documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des armées

Le cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses exerce dans le secteur du transport en structure de 1000 à 1200 personnes environ. Il est affecté dans un peloton d'une quarantaine de personnes ou au sein d'un état-major. Il exerce son activité tant en métropole lors de missions de transport et d'exercices militaires qu'en opérations extérieures.

Dans le secteur civil

Le détenteur de la certification exerce dans le domaine du transport routier de marchandises ou dans la logistique du fret. Il peut s'agir d'entreprises :

- liées au transport de marchandises (banales ou dangereuses) ;
- liées à la gestion du fret ;
- liées à la gestion du parc automobile.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'intitulé de la certification professionnelle est celui de « cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses ».

Cette qualification renvoie au sein du ministère des armées, aux libellés d'emplois suivants :

- chef de peloton transport ;
- chef de peloton manutention ;
- chef de peloton ravitaillement - transport ;
- chef de peloton suivi des flux ;
- chef de peloton ravitaillement – carburant ;
- chef de peloton portuaire ;
- chef de peloton transport de blindés ;
- adjoint chef de peloton transport ;
- adjoint chef de peloton manutention ;
- adjoint chef de peloton ravitaillement ;
- adjoint chef de peloton suivi des flux ;
- adjoint chef de peloton ravitaillement - carburant ;
- adjoint chef de peloton portuaire ;
- adjoint chef de peloton transport de blindés ;
- sous-officier emploi régulation ravitaillement.

Cette qualification renvoie dans le secteur civil aux emplois suivants :

- agent litiges transport de marchandises ;
- assistant service d'exploitation transport de marchandises ;
- chef de camionnage ;
- chef de trafic transport routier de marchandises ;
- exploitant jour/nuit transport routier de marchandises ;
- exploitant transport routier de marchandises ;
- litigeur transport ;
- technicien de planning transport routier de marchandises ;
- technicien d'exploitation transport routier de marchandises ;
- animateur logistique ;
- responsable gestionnaire de stock ;
- superviseur de ligne logistique ;
- animateur logistique ;
- assistant d'exploitation logistique ;
- affréteur de transport routier ;
- technicien logistique ;
- agent d'exploitation transport routier de marchandises ;
- responsable de quai messagerie ;
- gestionnaire de fret ;
- gestionnaire de flotte ;
- approvisionneur logistique ;
- chef de quai réception/expédition ;
- assistant logistique ;
- chef de quai logistique ;
- superviseur d'opérations logistiques ;
- superviseur de ligne logistique ;
- responsable gestionnaire de stock ;
- chef de service logistique ;
- chef d'équipe en entrepôt ;
- conseiller logistique entrepôt ;
- chef de groupe ou de service affrètement ;
- chef d'agence transport routier de marchandises ;
- chef de service déménagement ;
- directeur/directrice d'exploitation transport routier de marchandises ;
- responsable d'agence messagerie ;
- responsable d'agence transport routier de marchandises ;
- responsable d'exploitation de transports multimodaux ;
- responsable d'exploitation messagerie ;
- responsable d'exploitation transport routier de marchandises ;

- responsable gestionnaire d'unités de transport routier de marchandises.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Au sein du ministère des armées

Pour exercer la fonction de cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses, le personnel militaire doit être titulaire :

- de la formation de spécialité de deuxième niveau (FS2) « régulation-ravitaillement » (REG-RAV) ;
- de l'attestation de formation au transport de marchandises dangereuses délivrée par la Base Pétrolière Interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône de classe 1 (explosifs et munitions) et/ou de classe 3 (produits pétroliers).

Au sein de la société civile

Le « cadre logistique en transport routier et marchandises dangereuses » doit se tenir en permanence informé des évolutions de la réglementation européenne (ADR) et des décrets d'application nationaux concernant le transport des marchandises dangereuses.

La certification ADR correspond à une formation de base (théorie et réglementation) complétée d'une formation de « spécialisation » par classification. C'est la date de délivrance de la formation de base qui sert de date seuil pour calculer la durée de certification de 5 ans. Ces formations sont donc soumises à recyclage et imposent donc un suivi supplémentaire.

L'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

fait à Genève le 30 septembre 1957 sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe est entré en vigueur le 29 janvier 1968. L'accord proprement dit a été modifié par le protocole portant amendement de l'article 14, paragraphe 3, fait à New York le 21 août 1975, qui est entré en vigueur le 19 avril 1985.

L'accord en lui-même est bref et simple : seulement 17 articles le composent. L'article-clé est le second : il dispose qu'à l'exception de certaines marchandises excessivement dangereuses, les autres marchandises dangereuses peuvent faire l'objet d'un transport international dans des véhicules routiers aux conditions imposées par :

- l'annexe A pour les marchandises en cause, notamment pour leur emballage et leur étiquetage ;
- l'annexe B, notamment pour la construction, l'équipement et la circulation du véhicule transportant les marchandises en cause.

Au 1er janvier 2019, cinquante-et-un Etats ont ratifié l'ADR.

La réglementation ADR « Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route » sera renommé dans sa version de 2021 pour supprimer la mention « européenne » et souligner le caractère mondial du texte.

La réglementation ADR devrait avoir droit à une modification de son nom pour 2021.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 767 €
Familles professionnelles (FAP)	J0X33 — Magasiniers et préparateurs de commandes peu qualifiés · tension 2/5 (Faible) J0X34 — Magasiniers et préparateurs de commande qualifiés · tension 3/5 (Modérée) J1X80 — Responsable du magasinage et de la logistique (non cadres) · tension 5/5 (Très élevée) J6X92 — Cadres de la logistique · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	38 535
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	32 %

Familles professionnelles (FAP)

J0X33 — Magasiniers et préparateurs de commandes peu qualifiés
J0X34 — Magasiniers et préparateurs de commande qualifiés
J1X80 — Responsable du magasinage et de la logistique (non cadres)
J6X92 — Cadres de la logistique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis hors VAE sont ceux d'entrée en formation de spécialité de 2e niveau de la régulation-ravitaillement (FS2 REG-RAV) ainsi que les qualifications de TMD1 et/ou TMD3.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Jusqu'à cinq membres :

- le commandant de l'école du Train et de la logistique opérationnelle ou son représentant (président) ;
- le chef de la division de formation des sous-officiers ;
- le chef de cours ou un formateur de la FS2 REG-RAV ;
- 2 sous-officiers du domaine concerné titulaires de la certification ou équivalent.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jusqu'à cinq membres :

- le commandant de l'école du Train et de la logistique opérationnelle ou son représentant (président) ;
- 2 membres du collège "professionnel". Ces 2 membres du collège "professionnel" peuvent être :
 - ou salarié du domaine concerné titulaire de la certification ou équivalent ;
 - ou personne encadrant des titulaires de la certification, dite employeur ;
- 2 membres du collège "formateur" :
- 2 formateurs du cours concerné.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/07/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	38	0	100 %	—
2014	34	0	100 %	100 %
2011	88	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1999

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35123/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés 2

Montant total engagé	250 €
Coût moyen par dossier	125 €
Durée moyenne	6 h
Période	05/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.